



## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°440/2023

**OBJET :** Avenant  
demande de subvention  
: préparation de la  
candidature au label  
Grand Site de France

Membres : 18

Présents votant : 8

Pouvoirs : 3

L'an deux mille vingt-trois, et le 31 mars

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS
- Madame Fadelha BENAMMAR KOLY, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HERAULT,
- Monsieur Yvon PELLET, conseiller départemental du canton de LE CRES,
- Madame Myriam GAIRAUD, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

Reçue en Préfecture et  
rendue exécutoire le :

Suite à la mise en œuvre des actions définies comme prioritaires, lors du COPIL « Grand Site » de mars 2022, l'ensemble des parties prenantes ont acté le dépôt de la candidature à la labellisation Grand Site de France, courant 2023.

Affichée le :

Afin d'accompagner la structure dans l'élaboration de la candidature au label Grand Site de France, et sur recommandation de l'Etat, le SMGS a obtenu une subvention de 10 000 € (*Délibération SMGS 441 votée le 25 mars 2022*). Après discussion avec la DREAL, il est possible de demander 3700 € de subvention supplémentaire. Cet apport permettrait de renforcer l'équipe du SMGS en proposant 20 jours de vacation pour mettre en forme le dossier, réaliser les cartographies, rechercher les illustrations, assurer la relecture, le suivi des prestataires (graphistes, imprimeurs...) ...  
Le coût global du projet est évalué à 17 125 €.

Le plan de financement proposé est le suivant :

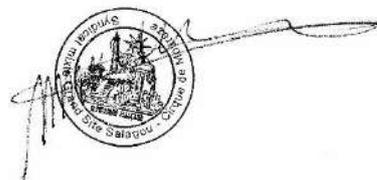
- 20 % en fonds propres soit 3425 €, le SMGS valorise le temps de travail des agents de la structure,
- 80 % DREAL soit 13 700 €.

Le Comité Syndical,  
Le rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

**APPROUVE** cette action**VALIDE** le plan de financement présenté**AUTORISE** la Présidente à solliciter les financeurs tels que la DREAL pour subventionner cette opération.**DONNE** à la Présidente la possibilité de modifier ce plan, quand celui-ci est inférieur au montant délibéré, sur simple décision**AUTORISE** la Présidente à engager les dépenses et à signer tous les actes relatifs à la réalisation de la mission,

Pour Extrait Conforme,  
A Clermont l'Hérault,  
Le 31 Mars 2023

La Présidente



Marie PASSIEUX